

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2016

RATIFICATION DE DEUX ORDONNANCES RELATIVES À LA CONSOMMATION - (N° 3814)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE7

présenté par
Mme Linkenheld, rapporteure

ARTICLE 5

I. – Substituer à l’alinéa 13 les quatre alinéas suivants :

« 2° Le chapitre III du titre I^{er} est ainsi modifié :

a) À l’intitulé, après le mot : « et », il est inséré le mot : « autres » ;

b) Au début, est ajoutée une section 1 intitulée : « Falsifications » et comprenant les articles L. 413-1 à L. 413-4 ;

c) Après l’article L. 413-4, est insérée une section 2 intitulée : « Autres infractions relatives aux produits » et comprenant les articles L. 413-5 à L. 413-9 ;

II. – Après l’alinéa 20, insérer un alinéa ainsi rédigé :

d) Au début de l’intitulé de la section 3, telle qu’elle résulte du *a*, il est ajouté le mot : « Autres ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour des raisons de clarification, il est proposé de compléter l’intitulé du chapitre III du titre I^{er}, de créer deux sections au sein de ce chapitre et de préciser l’intitulé de la section 3 du chapitre I^{er} du titre V relatif aux sanctions. Tel est l’objet du présent amendement.